Secrétariat du Grand Conseil

P 684-B Q 3110-A

Date de dépôt: 11 octobre 2001

Messagerie

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur

a) P 684-B la pétition concernant la pratique des activités motorisées dans les anciennes gravières de

Verbois

b) Q 3110-A la question écrite de M. Yves Meylan « Verbois et sports motorisés: pourrissement de la situation »

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 21 mars 1986, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition qui a la teneur suivante :

Depuis près de dix ans, le développement anarchique des activités motorisées dans les anciennes gravières de Verbois pose des problèmes de plus en plus aigus, tant des points de vue de la protection de l'environnement que des perturbations par le bruit. Conformément au plan directeur d'aménagement approuvé par le Conseil d'Etat en date du 12 octobre 1983, il n'est pas prévu de maintenir dans la région de lieux réservés aux véhicules « tous terrains ».

Les associations soussignées ont mis au point quelques propositions susceptibles de remédier à la situation que nous connaissons actuellement. Le Conseil d'Etat, déjà sollicité, n'a pas encore donné suite à notre demande.

Afin que nos propositions soient prises en considération, nous souhaiterions que la Commission des pétitions du Grand Conseil examine la présente pétition et la transmette au Conseil d'Etat dans les meilleurs délais de manière à trouver une solution valable à la situation évoquée ci-dessus.

Groupe Verbois M. Denis Landenbergue Rue du Vieux-Moulin 19 1213 Onex N.B. 7 signatures

En date du 5 juin 1987, M. Yves Meylan, député, a déposé la question écrite suivante :

Récemment, une voiture ayant servi à faire du «stock-car» a atterri dans le nouvel étang creusé par l'Etat et mis à ban par le Service des forêts.

Les motards s'énervent et lancent une nouvelle pétition, tout en remettant en cause l'activité agricole, sous prétexte de la production excédentaire.

Où en sont les démarches du Conseil d'Etat, suite à la pétition N° 684, du 23 octobre 1985, visant à trouver, hors de la région de Verbois, une solution au problème des activités « tous-terrains » acceptable tant du point de vue protection de la nature que du point de vue nuisances sonores et autres ?

Depuis le milieu des années '80, époque du dépôt de la question écrite et de la pétition concernant la pratique des sports motorisés à Verbois, la situation a, heureusement, passablement évolué.

Nous pouvons affirmer qu'aujourd'hui, avec l'achèvement du réaménagement des Teppes de Verbois au profit de l'agriculture, de la nature et du délassement de la population, la pratique de sports motorisés à cet endroit a cessé.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

3/3 M 802-C

Le chancelier : Robert Hensler Le président : Carlo Lamprecht